

2024-1378  
2024-06-04

# **CASORON<sup>®</sup> 85W**

**CONCENTRÉ DE FABRICATION**

**POUR LA FABRICATION SEULEMENT**

Precautionary symbols and signal words (Danger, Poison)

**DANGER POISON**

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF : Dichlobénil ..... 85 %

NO. D'HOMOLOGATION 20217  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET 5 – 100 Kg

UPL AgroSolutions Canada Inc.

PO Box 12219

Research Triangle Park, NC 27709  
Renseignements sur le produit: 1-800-438-6071

POUR TOUTE AIDE D'URGENCE CHIMIQUE (déversement, fuite, incendie,  
exposition ou accident), appeler CHEMTREC au 1 800 424-9300

### **MODE D'EMPLOI :**

À être utilisé uniquement dans la fabrication d'un herbicide enregistré conformément à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Les formulations fabriquées à partir du concentré de ce manufacturier contenant du dichlobenil peuvent présenter différentes propriétés et usages. Les manufacturiers et les formulateurs devraient développer leur propre étiquette en matières de précautions et d'usages basée sur les usages ciblés et les propriétés de leurs propres formulations et ce, conformément à toutes les lois et à tous les règlements pertinents.

### **PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :**

Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage des équipements ou de l'élimination des déchets. Ne pas contaminer l'eau utilisée pour l'irrigation ou la consommation domestique. Ne pas entreposer à proximité des aliments pour humains ou animaux. Ne pas entreposer près des engrais, des semences, des insecticides ou des fongicides. À l'aide d'un nettoyeur chimique adéquat, nettoyer à fond les équipements utilisés avec ce produit avant de les utiliser pour d'autres usages.

### **PRÉCAUTIONS :**

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.
2. Le personnel impliqué dans le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations devrait porter des lunettes de sécurité ou un écran facial, un pantalon, une chemise à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques et des chaussures résistant aux produits chimiques ainsi que des bas.
3. Peut être nocif s'il est ingéré, inhalé ou absorbé par la peau. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver les mains à fond au savon et à l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et se changer les vêtements.

### **PREMIERS SOINS:**

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Ne jamais porter des chaussures contaminées. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le

2024-1378  
2024-06-04

conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

2024-1378  
2024-06-04

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir un aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Traiter selon les symptômes.

Ne pas réutiliser les récipients vides avant que ceux-ci n'aient été nettoyés à fond et remis à neuf par des professionnels.

**En cas de déversements** (Utiliser de l'équipement de protection individuelle adéquat) : Balayer ou ramasser à la pelle les petits déversements et mettre dans des récipients pour la récupération ou l'élimination. Pour les gros déversements, contacter CHEMTREC au 1 800 424-9300 . Ne pas nettoyer à l'eau.

En cas d'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, du CO<sub>2</sub> ou un produit chimique sec. En cas de lutte anti-incendie, utiliser un appareil respiratoire autonome à pression. Peut produire des gaz nocifs lorsqu'impliqué dans un incendie.

**ÉLIMINATION** : Les fabricants canadiens du présent produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenant en respectant la réglementation municipale et provinciale. Pour des renseignements détaillés concernant l'élimination ou le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence provinciale chargée de la réglementation ou au fabricant.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

UPL, le logo d'UPL et CASORON sont des marques déposées d'une société du groupe UPL Corporation Limited.

©2021 Société du groupe UPL Corporation Limited.